

LES TARIFS 2024 DE LA REDEVANCE

Conformément à la délibération du 21 décembre 2023, les tarifs de la redevance incitative 2024 s'établissent ainsi :

TARIFS 2024

Abonnement :	87 €	
Volume du bac	Part fixe selon volume du bac et incluant 12 levées (€/an)	Coût de la levée (supplémentaire)
80 l	82,80 €	2,40 €
120 l	124,20 €	3,60 €
240 l	248,40 €	7,20 €
360 l	372,60 €	10,80 €
660 l	683,10 €	19,80 €

Exemple pour un foyer disposant d'un bac de **240 l.** et qui a réalisé 14 levées sur un an : 87 € (abonnement) + 248,40 € (part fixe incluant déjà 12 levées) + 2 (nombre de levées supplémentaires) x 7,20 € (coût d'une levée) = 349,80 €.

Autres exemples de redevance selon la taille du bac et le nombre de levées :

Volume du bac	12 levées / an	26 levées / an	52 levées / an
80 l	169,80 €	203,40 €	265,80 €
120 l	211,20 €	261,60 €	355,20 €
240 l	335,40 €	436,20 €	623,40 €
360 l	459,60 €	610,80 €	891,60 €
660 l	770,10 €	1 047,30 €	1 562,10 €

FACTURATION DES AUTRES SERVICES

Services	Tarifs
Abonnement professionnel accès déchèterie / collecte sélective :	169,00 €
Sac prépayé :	4,00 €
Levée bac évènementiel :	20,50 €
Frais de changement de serrure :	71,50 €
Echange de bac suite à un dommage non pris en charge par la collectivité :	92,00 €
Changement de volume de bac en dehors des conditions de prise en charge par la collectivité :	92,00 €
Accès direct plateforme déchets verts (professionnels), forfait annuel	270,00 €
Accès direct plateforme déchets verts (professionnels), part variable (à la tonne)	70,00 €

Volume du bac	Coût d'une levée	12 levées / an	26 levées / an	52 levées / an
(* 40 l	1,20 €	128,40 €	145,20 €	176,40 €

* Bac 40 l. dotation uniquement sur accord de la CCPR (si incapacité de stockage).

CHANGEMENT DU VOLUME DE VOTRE BAC

Vous pouvez demander le changement du volume de votre bac, afin de l'adapter à votre production de déchets. Cependant, ce changement sera pris en charge financièrement par la CCPR uniquement dans les 6 mois suivant la dotation initiale, ou en cas de changement de composition familiale et sur justificatifs. À défaut, une contribution de 92 € vous sera facturée.

RAPPEL DU MINIMUM FACTURÉ DE LEVÉES

Un minimum de 12 levées annuelles par bac est facturé, réparties indifféremment sur l'année (12 levées / an).

VOUS AVEZ DES DIFFICULTÉS DE PAIEMENT ?

Demandez un échelonnement au Centre des Finances Publiques, (coordonnées sur votre facture) qui est seul apte à pouvoir autoriser des facilités de paiement en cas de besoin.

JOURS DE COLLECTE DES BACS

JOUR	COMMUNE
LUNDI (matin)	St-Pierre-de-Boëuf / Malleval / Lupé
LUNDI (après-midi)	Maclas / Bessey
MARDI	Pélussin
MERCREDI	Chavanay / St-Michel-s/Rhône
JEUDI (matin)	Saint-Appolinard / Véranne / Roisey
VENDREDI (matin)	La Chapelle-Villars / Chuyer / Vérin

RESTONS EN CONTACT

Pensez à nous prévenir des changements vous concernant !

Arrivée, départ, ou déménagement au sein du territoire du Pilat Rhodanien... C'est à vous d'en avvertir le service environnement de la CCPR :

- Tél. 04 74 87 53 75
- Mail : environnement@pilatrhodanien.fr
- Adresse et horaires d'accueil de nos bureaux :
9 rue des Prairies - 42410 PÉLUSSIN
du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 16h30.

Il en est de même pour les changements de composition de votre foyer qui peuvent induire une modification de la taille de votre bac ou de votre facturation.

Vous souhaitez recevoir des informations régulières et connaître les actualités du service Environnement : informations sur la collecte des ordures ménagères (jour férié...) ou l'accueil en déchèterie (type de déchets acceptés, horaires), transmettez-nous votre adresse mail en nous faisant parvenir un courriel à : tri@pilatrhodanien.fr

REDEVANCE ?

La redevance incitative n'est pas une taxe supplémentaire. Elle vient en remplacement de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des ordures Ménagères). Ce qui change, c'est le mode de calcul de cette redevance :

Celle-ci comporte une part fixe et une part variable en fonction du nombre de levées de votre bac à ordures ménagères.

Mais cette redevance ne finance pas uniquement la collecte des ordures ménagères !

Elle participe au financement de l'ensemble des charges d'investissement et de fonctionnement du service de gestion des déchets ménagers :

- la collecte et le traitement des ordures ménagères,
- la collecte et le traitement des emballages recyclables, des papiers-cartons et du verre (points tri)
- la collecte et le traitement des déchets encombrants (accueil en déchèterie),
- la gestion globale du service (suivi des départs et arrivées, gestion des bacs à ordures ménagères...) et les actions du service environnement (compostage...).



POURQUOI LA REDEVANCE INCITATIVE ?

- Je réduis ma quantité de déchets enfouis et incinérés non triés.
- Pour encourager à mieux trier les déchets recyclables.
- Appliquer un système de facturation plus juste et équitable valorisant vos efforts de tri et de compostage.

TARIFICATION DE LA DÉCHÈTERIE

Tarification à compter du 13^{ème} passage selon la catégorie du véhicule (les 12 premiers passages sont inclus dans votre abonnement de redevance déchets).

Catégorie du véhicule	Type véhicule	Forfait au passage
Cat.1	Véhicule léger (citadine, berline, break, SUV) et remorque < 750 kg	20 €
Cat.2	Fourgonnette (Kangoo, Berlingo, Partner...) et VL+remorque > 750 kg	45 €
Cat.3	Fourgon (Jumpy, Expert, Trafic...) PTAC < 3,5 T	70 €

MODALITÉS D'ACCÈS (R.D.V) POUR LA DÉCHÈTERIE

L'accès à la déchèterie se fait uniquement sur RDV.

Des barrières et un dispositif de lecture de plaque d'immatriculation ont été installés à la déchèterie.

L'objectif est de contrôler l'accès et de le réserver à ceux qui contribuent au service en payant la redevance incitative.

Créez votre compte avec vos coordonnées, sur Internet sur le portail Ecocito, déclarez votre véhicule (justificatif à transmettre : carte grise) et prenez rendez-vous.

➤ <https://pilatrhodanien.ecocito.com/usager>

Pour votre prochain RDV, vous n'aurez plus qu'à choisir le jour et l'horaire de votre RDV. Vous pouvez le modifier ou l'annuler, vous n'attendez plus pour déposer vos encombrants !

En cas de difficultés (pas d'Internet, pas d'informatique), la prise de rendez-vous par téléphone reste possible auprès du service Environnement de la communauté de communes.

➤ **04 74 87 94 11 et 04 74 87 94 10**

(du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30)

Scannez-moi !



LES HORAIRES DE LA DÉCHÈTERIE

PÉRIODE D'HIVER

de mi-novembre à fin mars :

- du lundi au vendredi de 14h à 17h,
- le samedi de 9h30 à 13h et de 13h30 à 17h,
- fermeture le dimanche et les jours fériés.

PÉRIODE D'ÉTÉ

de début avril à mi-novembre :

- lundi de 10h à 12h et de 14h à 18h,
- mardi et jeudi de 14h à 18h,
- mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h,
- samedi de 9h à 13h et de 13h30 à 18h.



ATTENTION : dernier accès au public, 15 minutes avant l'heure de fermeture.

CONTACT



Service Environnement
9 rue des Prairies 42410 Pélussin
04 74 87 53 75 - 04 74 87 94 10
environnement@pilatrhodanien.fr
www.pilatrhodanien.fr

Rubrique : environnement/gestion-des-dechets